

salaires des juges de circuit restent les mêmes. 5°. Le comité n'est pas prêt à se prononcer sur les salaires à accorder aux membres du gouvernement dont la tenure précaire, l'immense labeur qui leur est imposé, font penser à votre comité qu'il est expédient que ces salaires soient établis suivant l'échelle la plus élevée.

Voilà pour les économies recommandées par le fameux comité qui devait remplir le coffre public. Vous voyez que Messieurs les économistes ne suggèrent aucune diminution dans la paie des membres, de crainte, par une réduction dans les 20s. par jour, de menacer de limiter le choix du peuple. Allons ! en voilà une bonne ! Vous ne l'auriez jamais trouvée ; mais nos économistes ont une imaginative du diable. Ainsi, que le peuple se le tienne pour dit, c'est par amour pour le peuple, que ses représentants empochent quatre piastres par jour. Il faudrait que le peuple fut bien ingrat pour ne pas reconnaître à la prochaine élection cet amour désintéressé. En revanche, on recommande de mettre à la porte sans cérémonie, M. Félix Fortier, Greffier de la couronne en chancellerie, dont le salaire est de £150 par an, environ. Vous croyez qu'on a quelque plainte contre ce monsieur, ou qu'on propose au moins temps de l'indemniser ? Pas du tout. Nos économistes ont d'autres idées que celles là. Ils mettent M. Fortier dehors, tout simplement pour faire de l'économie. Voilà comme ces tartuffes politiques font des retranchements aux dépens de la justice. Ils laissent dans toute leur rondeur les gros salaires, et se rabattent comme des vautours sur les petits qu'ils écrouent tant qu'ils peuvent lorsqu'ils ne les suppriment pas en entier. Ma foi, changeons de chapitre, car c'est dégoûtant de voir un tel tripotage.

Le bill pour l'administration des Postes est enfin passé en dépit de l'opposition factieuse de notre minime mais loquace opposition. Le salaire du Maître Général des Postes est fixé à £750 par année. Encore un *snugberth* (une jolie place) qui sera donnée.... Nous verrons. On dit que le parlement va bientôt être prorogé.

La correspondance entre l'exécutif et M. Papineau a été imprimée. Il paraît par cette correspondance, que M. Papineau étant en Europe, reçut une lettre de son frère l'honble. D. B. Papineau, l'informant de l'envoi de £200 votés par l'Assemblée législative pour obtenir copie de manuscrits relatifs à l'histoire du Canada. Sur cette somme, M. Papineau n'a employé que £50, gardant entre ses mains la balance £150. En 1848 le Secrétaire provincial écrivit à M. Papineau à ce sujet. M. Papineau répondit qu'il avait entre les mains une somme de £150 qu'il pensait pouvoir garder, croyant que le gouvernement lui devait. Le Secrétaire répliqua que M. Papineau ayant reçu en 1846 une somme de £4,500 pour arrérages de salaire comme orateur, sans faire aucune réserve, et sans qu'il ait allégué aucune erreur ou prétendu que la province lui devait pour une autre cause, le gouvernement doit regarder ce paiement de £4,500 comme solde parfaite de toute réclamation. Que pour ces raisons, M. Papineau doit sentir que la balance de 150 doit être remise dans la caisse. Ceci se passait en août 1848... La somme de £150 réclamée par le gouvernement n'a pas encore été remboursée par M. Papineau.

A la hâte

V. W.

Chronique Politique Européenne.

DE LA SEMAINE TERMINÉE LE 29 JUIN.

FRANCE.—L'Assemblée Nationale doit être prorogée vers le 10 ou le 15 Aout. La loi sur la presse doit prochainement être soumise à l'Assemblée.

On a découvert à Oran une conspiration ayant pour but d'établir la république sociale en Algérie.

—De nombreuses arrestations ont eu lieu à Paris. Parmi les individus arrêtés, il s'en trouve un grand nombre appartenant à une société secrète désignée sous le nom de l'association générale, industrielle et solidaire. Les règles de cette société ont été saisies ; On y lit textuellement ce qui suit ; —

“ Les principes fondamentaux de l'association sont basés sur la devise républicaine : liberté, égalité, fraternité.

La solidarité, conséquence naturelle de ses principes, entraîne avec elle la amélioration de l'existence-assurance à tout le droit au travail et implique de voir à chaque membre.

“ L'association a pour but lafranchissement du travail par labolition des intermédiaires inutile ; la fondation du er dit gratuit, l'échange des produits, l'égalité parfaite des droits et des devoirs réciproques, enfin l'unité d'action entre tous les associés.”

Ces réformateurs devraient commencer par réformer leur orthographe et fraterniser avec la grammaire.

—L'Assemblée nationale s'occupe de la réforme du régime Hypothécaire. Trois systèmes sont présentés par M. Hennequin, M. Woloski et M. Dain.

—L'augmentation du salaire du président de la République a été votée pour une année seulement. La majorité a été de 46.—Les difficultés entre ce pays et l'Angleterre au sujet de la question grecque, sont terminées.

RUSSIE.—On écrit de la frontière de Pologne, 15 juin :

“ Depuis le séjour que Sa Majesté l'empereur de Russie a fait à Varsovie, le bruit s'est répandu que Sa Majesté avait l'intention de fonder un royaume de Pologne indépendant et de mettre à sa tête le Césarewitsch, héritier présomptif de la Couronne. Les autres cabinets seraient d'accord avec Sa Majesté sur ce point.”

AUTRICHE.—VIENNE, 19 juin.—Un congrès d'Evêques aura lieu à Gran, en Hongrie, vers la fin de juin, et l'on fait déjà les préparatifs nécessaires. Le primat de Hongrie le présidera, et on s'y occupera, entre autres choses, de l'accroissement du nombre des Evêques grecs-réunis.

—D'après les journaux italiens, une amnistie sera accordée le 18 août, jour où Sa Majesté atteindra sa vingt et unième année, aux Lombards. Les Lombards émigrés seront invités à rentrer dans leur foyers, et, en cas de refus, leurs immeubles seront grevés d'une taxe d'émigration de 30 p. 100.

On écrit de Prague que le peuple se croit à la veille d'événements importants. Non seulement on a dirigé de l'infanterie et de la cavalerie vers la frontière, mais on fait une tête-de-pont à Leitmeritz qui se ralliera à la place de Thérésienstadt.

PRUSSE.

Berlin, 22 juin.—La situation de la plupart des anciens propriétaires dans la province de Posen est déplorable ; le Ministère délibère sur les moyens à employer pour venir en aide à leur détresse. Il a résolu de fonder une Banque provinciale et de la joindre à l'union du crédit foncier qui y existe déjà.